



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 113 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE toutes les Québécoises et tous les Québécois n'ont pas droit à la prestation de décès de Retraite Québec;

ATTENDU QUE les prestations de décès sont de 2 500 \$ depuis 1998 et qu'à l'époque ça permettait de couvrir la moitié des frais funéraires;

ATTENDU QU'en 2017 il faudrait au moins une prestation de 3 300 \$ pour couvrir la moitié des frais funéraires;

ATTENDU QU'un montant de 5 107 \$ est actuellement remis par la SAAQ et la CNESST aux familles des gens qui meurent sur la route ou au travail;

ATTENDU QUE la plupart des gens veulent rendre un dernier hommage décent à leur défunt, qu'ils s'endettent pour le faire et que 38 % des ménages québécois ne participent à aucun régime collectif d'épargne;

ATTENDU QUE les femmes sont souvent les survivantes et désavantagées par leur absence de cotisation (travail à la maison);

ATTENDU QUE la personne qui a payé les frais funéraires doit payer de l'impôt sur la prestation reçue;

ATTENDU QUE l'AFEAS est signataire d'un mémoire (Trois nouvelles générations de femmes pauvres à la retraite) qui a été déposé le 19 janvier 2017 dans le cadre de la consultation de la Commission des finances publiques;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

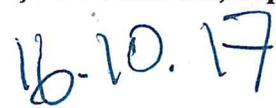
Nous demandons au gouvernement du Québec ce qui suit :

- Une réelle universalité de la prestation de décès (cotisants ou non);
- Une indexation rétroactive de la prestation de décès (2 500 \$ à 3 300 \$);
- Une indexation annuelle de la prestation de décès;
- La non-imposition de la prestation de décès.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



François Bonnardel, député de Granby



Date de signature de l'extrait